

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2023 à 17 h 30

Date de Convocation : 30 Mars 2023

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 13

Nombre d'élus présents : 11/13

AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia

Nombre d'absents non excusés : 2/3

CHCEUR Valérie, POTEAU Ludovic.

Votants : 11/13

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ Approbation du Procès-verbal de la réunion du 14 Mars 2023.
- ✓ Vote des subventions 2023
- ✓ Vote des taux des contributions directes 2023
- ✓ Vote du Budget Primitif 2023
- ✓ Divers.

La séance est déclarée ouverte à 17 h 40 avec 11 membres présents.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la présente réunion concerne la présentation du budget primitif 2023 et son vote.

Elle souhaite féliciter les équipes administrative, technique et aussi municipale car à mi-mandat elle pense que beaucoup de belles choses ont été réalisées. Les travaux se sont enchaînés grâce aux subventions et fonds de concours perçus.

Maintenant que les travaux du cheminement vers le cimetière se terminent, il faut penser à la déconnexion des eaux pluviales et cela avant la fin de l'année.

En octobre, le prêt court terme de 2 ans sera remboursé, soit 100 000 €.

L'année prochaine, il faudra mettre « la pédale douce »....il faudra certainement faire la rénovation de l'ancienne école pour remettre le logement en location. Encore un beau projet pour notre petit budget.

Avant de visionner le budget, j'aimerais rappeler au conseil municipal que chaque membre a droit à son temps de parole quand il le souhaite.

Madame le Maire réitère sa demande auprès de tous pour apporter des articles à paraître dans Gustine. Ce petit journal qui regroupe toutes sortes d'infos, est semble-t-il apprécié. Merci aux rédactrices !

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2023.

| |
|-------------------------------|
| DELIBERATIONS ADOPTEES |
|-------------------------------|

| | | | | |
|------------|-----------|-------------|-----------------|-------------------------------|
| 2023 03 01 | | | | Rapporteur : Annie AVE |
| VOTES | Pour : 11 | Contre : 00 | Abstention : 00 | Ne participe pas au vote : 00 |

Le Conseil Municipal décide, après vote, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2023 et décide l'inscription des crédits au Budget Primitif 2023 :

| | |
|--|---------|
| - Comité des Fêtes de Wasnes au Bac | 3 000 € |
| - Sté de Chasse de Wasnes au Bac | 500 € |
| - Atelier créatif, Wasnes au Bac | 500 € |
| - Anciens combattants, Wasnes au Bac | 50 € |
| - APE de Wasnes au Bac | 700 € |
| - Association Papillons Blancs, Denain | 100 € |
| - Collège de Bouchain, Union sportive, voile | 100 € |
| | 4 950 € |

Mme GELDHOF, M. CANDELIER M. VOORSPOELS et M. MARTIN membres du Comité des Fêtes n'ont pas pris part au vote de la subvention du Comité des Fêtes.

Messieurs DESSERY et RICHE, membre de la Sté de chasse n'ont pas pris part au vote de la subvention pour la Ste de chasse.

Mme GELDHOF, membre de l'Atelier créatif n'a pas pris part au vote de la subvention pour l'atelier créatif.

| | | | | |
|------------|----------|------------|----------------|----------------------------|
| 2023 03 02 | | | | Rapporteur : Annie AVE |
| VOTES | Pour : 7 | Contre : 3 | Abstention : 1 | Ne participe pas au vote : |

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 34,04 %
- TFPNB :44,75 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix POUR, 3 voix CONTRE (RICHE Sylvain, VOORSPOELS Didier et DESSERY Gérard) et 1 ABSTENTION (CANDELIER Julien).

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- THRS 16,00 %
- TFPB 34,90 %
- TFPNB ... 45,90 %

| | | | | |
|-----------|-----------|-------------|-----------------|-------------------------------|
| 023 03 03 | | | | Rapporteur : Annie AVE |
| VOTES | Pour : 11 | Contre : 00 | Abstention : 00 | Ne participe pas au vote : 00 |
| | | | | |

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2023 préparé par Madame le Maire, soit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **550 567,96 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **468 545,36 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2023.

AUTRES DECISIONS ADOPTEES ET INFORMATIONS

Madame le Maire explique que le budget a été établi au plus juste pour sortir une situation en équilibre en fonctionnement et en investissement

Pour le cheminement, elle souhaite informer le conseil municipal que l'entreprise Descamps TP a établi la facture conformément au devis initial signé sans facturer les regards qui ont ensuite été demandés par la voirie départementale.

Concernant le parking du cimetière après la remise en état avec des cailloux, l'entreprise avait préconisé de faire une émulsion. Ces travaux n'étaient pas prévus, il faudra voir plus tard ce qui peut être fait et demander des subventions (Département, Amendes de police etc...).

Logements ancienne école :

Pour la réhabilitation du logement « Ancienne école », madame le Maire informe l'assemblée que le locataire du rez-de chaussée va quitter le logement. Les 2 logements seront donc libres, la question se pose de savoir ce qui peut advenir de ce bâtiment, faut-il le réhabiliter ou le vendre ? Une décision après réflexion sera prise plus tard.


Dans l'attente, Madame le Maire propose d'inscrire en section d'investissement du Budget primitif 2023, un emprunt de 130 000 € en recette et la somme équivalente en dépenses pour les travaux de réhabilitation.

Association « la Vie de notre clocher »

Madame le Maire informe qu'elle a assisté à une réunion entre les membres de l'association « la vie de notre clocher » et une représentante du diocèse pour estimer les travaux à reprendre dans l'église (armoire de sacristie, chemin de croix etc...).

La représentante du diocèse a communiqué des adresses d'ébénistes à l'association pour l'estimation des travaux.

Recrutement PEC au 01/06/2023 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a procédé au recrutement d'un PEC pour pallier  remplacement d'un contrat qui se termine le 02/06/2023.

Ce poste concerne les garderies et l'entretien des locaux.

Fin du réseau cuivre :

La CAPH organise le 13 avril une réunion pour les maires de l'Ostrevant en Mairie de Wasnes au Bac. Celle-ci sera suivie d'une seconde réunion à Lieu saint Amand le 2 juin 2023 où les habitants du territoire pourront rencontrer les différents opérateurs téléphoniques. A cet égard, une invitation sera distribuée à la population.

Journée « Petites écoles » :

Rappel journée organisée au terrain de sports le 11 avril à partir de 9 h 30.

Elections sénatoriales :

Une réunion de Conseil Municipal se déroulera obligatoirement le Vendredi 9 juin 2023 pour la désignation de 3 titulaires et 3 suppléants au sein du Conseil.

La séance est levée à 19 h 30.